



Le plus-que-parfait, le passé antérieur et le futur antérieur forment avec le passé composé les 4 temps composés de l'indicatif.

Les temps composés expriment une action ou un état plus anciens que ceux exprimés par les temps simples.

Le plus-que-parfait exprime une action passée plus ancienne que celle exprimée par l'imparfait.



Le passé antérieur exprime une action passée plus ancienne que celle exprimée par le passé simple.



Le futur antérieur exprime une action future qui aura lieu avant une autre action future.

### Plus-que-parfait

Tu **avais** dérangé les enfants qui dormaient.  
Il **était** resté avec les enfants qui jouaient.

### Passé antérieur

Quand il **eut** terminé, il souffla !  
Après qu'il **fut** tombé, il cria !

### Futur antérieur

Quand tu **auras** terminé, ils te féliciteront.  
Nous **serons** rentrés avant 6 h.

## Plus-que-parfait

j'avais chanté	j'étais resté(e)
tu avais chanté	tu étais resté(e)
il, elle avait chanté	il, elle était resté(e)
nous avions chanté	nous étions resté(e)s
vous aviez chanté	vous étiez resté(e)s
ils, elles avaient chanté	ils, elles étaient resté(e)s

Le plus-que-parfait est formé de l'auxiliaire **Ma** du verbe « avoir » ou « être » suivi du participe passé du verbe conjugué.

Le passé antérieur est formé du passé simple du verbe « avoir » ou « être » suivi du participe passé du verbe conjugué.



## Passé antérieur

j'eus chanté	je fus tombé(e)
tu eus chanté	tu fus tombé(e)
il, elle eut chanté	il, elle fut tombé(e)
nous eûmes chanté	nous fûmes tombé(e)s
vous eûtes chanté	vous fûtes tombé(e)s
ils, elles eurent chanté	ils, elles furent tombé(e)s



Le futur antérieur est formé du futur du verbe « avoir » ou « être » suivi du participe passé du verbe conjugué.

## Futur antérieur

j'aurai chanté	je serai arrivé(e)
tu auras chanté	tu seras arrivé(e)
il, elle aura chanté	il, elle sera arrivé(e)
nous aurons chanté	nous serons arrivé(e)s
vous aurez chanté	vous serez arrivé(e)s
ils, elles auront chanté	ils, elles seront arrivé(e)s



